

Rapport statistique & démographique 2007

Migrations et populations

issues de l'immigration en Belgique



Photo : Archives Emim



CENTRE POUR L'
ÉGALITÉ
DES CHANCES
ET LA LUTTE CONTRE
LE RACISME

Avec le Groupe d'étude de Démographie Appliquée (UCL) – Avril 2008

Avant-propos

Ce rapport a été rédigé par Nicolas Perrin (Groupe d'étude de Démographique Appliquée, Université catholique de Louvain) dans le cadre d'une collaboration avec le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme.

Ce texte n'aurait cependant pas pu voir le jour sans le concours de nombreuses personnes et notamment :

- Michel Poulain et Luc Dal du GéDAP
- l'ensemble des membres du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme et notamment du département Migrations
- au sein du SPF Economie - Direction générale Statistique et Information économique, Niko Demeester, Lydia Merckx, Leila Bellamammer, Michel Willems et Roger Van Renterghem
- au sein du SPF Intérieur - Office des Etrangers, Freddy Rosemont, Benedikt Vulsteke et Arnaud Blondeel
- au sein SPF Affaires étrangères, Luc Declerck
- au sein du SPF Emploi, Alix Geysels et Marilyne Despiegeleire
- au sein de Fedasil, Abdel Abbassi

Toutes les remarques concernant ce rapport peuvent être adressées à :

Nicolas Perrin
Groupe d'étude de Démographique Appliquée
Université Catholique de Louvain
Place Montesquieu, 1 bte 4
B-1348 Louvain-la-Neuve

Email : nicolas.perrin@uclouvain.be
Site web : <http://www.uclouvain.be/gedap>

Si vous souhaitez contacter le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme :

Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme
Rue Royale, 138
1000 Bruxelles
Tél: ++ 32(2) 212 30 00
Email : epost@cntr.be
Site web : <http://www.diversite.be>

Table des matières

Avant-propos	p. 2
Introduction	p. 5
Chapitre 1 : Sources statistiques sur l’immigration légale : potentiel et limites	p. 7
Chapitre 2 : Flux migratoires légaux (immigration et émigration)	p. 19
Chapitre 3 : Les flux de demandes d’asile et le devenir des demandeurs	p. 59
Chapitre 4 : La population étrangère (légale) et ses caractéristiques	p. 82
Chapitre 5 : Acquisition et attribution de la nationalité belge à des étrangers	p.113
Chapitre 6 : La population d’origine étrangère [stock]	p.123
Chapitre 7 : Migrations et populations en situation irrégulière : approches quantitatives et données statistiques de base	p.145
Chapitre 8 : Conclusion	p.158

Introduction

Les migrations et leurs conséquences sont au centre de multiples débats publics en Belgique comme en Europe. Cependant, si la problématique intéresse, elle reste souvent mal comprise. La méconnaissance des réalités migratoires ne peut qu'accroître les incompréhensions au sein d'une société profondément marquée par la diversité des origines, mais elle risque aussi d'aboutir à des choix de société et à des orientations politiques mal adaptés à la situation réelle. Dans ce cadre, ce rapport a pour but de fournir les éléments, notamment statistiques, permettant d'éclairer les citoyens comme les décideurs sur la conjoncture migratoire et les populations qui sont issues de l'immigration.

L'apport des statistiques à cette meilleure appréhension des migrations n'est vraisemblablement que très minime, une première étape dans une réflexion plus large et plus fine. Malgré tout, les données chiffrées peuvent assurément servir de points de repères afin de comprendre et d'évaluer la situation tout en assurant la transparence du débat sur le phénomène, mais aussi sur les politiques menées en la matière.

Afin de comprendre la dynamique migratoire et à la dynamique démographique des populations issues de l'immigration, sept facettes du sujet sont analysées :

- **Les sources et données disponibles.** Comment obtenir des informations statistiques ? Comment les données disponibles sont-elles produites ? Quel sens ont les indicateurs produits et quelles sont leurs limites ? Si les migrations sont devenues si importantes et si l'analyse des statistiques migratoire est devenue l'exercice imposé de tout discours en la matière, les statistiques migratoires sont souvent très déficientes (absentes, peu fiables, partielles...) et d'un abord difficile pour le non spécialiste. Si la statistique peut fournir des éléments de compréhension, elle peut être mal utilisée, d'où un certain nombre de dérives ou de polémiques « techniciennes ». Il nous semble important d'offrir au lecteur un mode d'emploi critique des statistiques migratoires au vu du débat qui entoure non seulement les migrations, mais aussi les « chiffres de l'immigration ». Malgré tout, le lecteur peut évidemment décider de directement « plonger » dans l'analyse sans s'attacher à cette introduction méthodologique.
- **Les flux migratoires internationaux (légaux),** l'immigration et l'émigration.
- **L'asile et la procédure d'asile.** Les demandeurs d'asile constituent seulement une sous partie des flux migratoires internationaux. Cependant, l'importance politique qui leur est accordée et l'attention portée au déroulement de la procédure d'examen des demandes d'asile rendent nécessaire un examen approfondi de ce sujet.
- **La population étrangère (en situation légale) et son évolution.** La population étrangère est le résultat des migrations actuelles et passées. Les étrangers constituent une population à part qui mérite une attention soutenue, ne serait-ce que juridiquement. Or, la dynamique de cette catégorie est loin d'être simple du fait de la mauvaise compréhension des fondements et des limites du concept de nationalité.
- **L'acquisition et l'attribution de la nationalité belge.** Les modifications du droit de la nationalité ont récemment contribué à une accélération des processus d'obtention de la nationalité belge par des étrangers. De ce fait, les étrangers deviennent plus rapidement belges et les changements de nationalité deviennent le principal moteur de l'évolution de la population étrangère. Il convient de mieux comprendre le phénomène pour ce qu'il représente en lui-même, mais aussi pour mieux comprendre le sens des statistiques portant sur les étrangers.
- **Les populations d'origine étrangère (en situation légale).** Si la population étrangère est centrale en droit, les migrations internationales et le droit de la nationalité ont contribué à l'émergence d'une population non négligeable composée de personnes issues de l'immigration (ou d'origine étrangère), mais belges de nationalité. Même si les citoyens belges sont égaux en droit, les Belges d'origine étrangère comme les étrangers font l'objet d'un certain nombre de politiques visant à favoriser leur intégration, mais aussi à lutter contre les discriminations dont

ils sont l'objet du fait de leur origine. Mieux comprendre ces populations peut donc se révéler utile pour mieux lutter contre les discriminations et mieux orienter les politiques d'intégration.

- **L'illégalité ou l'irrégularité.** Les personnes en situation irrégulière sont les plus difficiles à appréhender « quantitativement ». Malgré la faiblesse de l'information, l'ampleur des discours qui les concernent et l'utilisation le plus souvent maladroite de données chiffrées sur ce sujet rendent nécessaire un certain nombre de clarifications. Il a été décidé de traiter de cette immigration à part. En effet, si des données chiffrées sont parfois reprises, celles-ci sont d'une nature très spécifique et d'une fiabilité très réduite qui ne permettent pas d'appréhender le phénomène avec le niveau de finesse et d'assurance que l'on peut atteindre lorsque l'on traite de l'immigration légale et des populations en situation régulière.